



Association Résidences Jeunes

Résidence de Bretagne

6 avenue de Limerick 29000 QUIMPER

09 81 78 37 82 – contact@residences-jeunes.com

2024-2025

[instagram.com/residencesjeunesquimper/](https://www.instagram.com/residencesjeunesquimper/) Abonnez-vous, on vous attend

Résidence de Bretagne Studio T1

Résidence réservée exclusivement aux 18-29 ans

Les contrats sont établis pour 12 mois (1^{ère} échéance début août 2024)

Surface du logement	18 m ²	20 m ²	21 m ²	22 m ²	23 m ²	24 m ²
Loyer brut	230.00 €	240.00 €	244.00 €	248.00 €	253.00 €	257.00 €
Charges hors électricité *	103.00 €	103.00 €	103.00 €	103.00 €	103.00 €	103.00 €
Assurance logement, internet	22.00 €	22.00 €	22.00 €	22.00 €	22.00 €	22.00 €
LOYER (CHARGES COMPRISES)	355.00 €	365.00 €	369.00 €	373.00 €	378.00 €	382.00 €
Déduction APL étudiant non boursier*	140.00 €	148.00 €	152.00 €	155.00 €	162.00 €	163.00 €
NET A PAYER	215.00 €	217.00 €	217.00 €	218.00 €	216.00 €	219.00 €

*APL pour un étudiant boursier : de 203 € à 225.00 € barème CAF en vigueur en janvier 2024, susceptible de variation

Les logements sont conventionnés APL. Tous les locataires ont le droit à cette aide quels que soient les revenus des familles : les revenus à déclarer à la CAF sont ceux de l'étudiant.

Des professionnels à l'écoute sont présents toute l'année sur le site dont un Homme de maintenance pour les réparations incombant au locataire (hors changement des ampoules et néons)

Des services pour les locataires :



Logement handicapé



Surveillance de nuit



Parking privé



Digicode



Photocopieur



Connexion Wifi



Poste informatique



Buanderie



Local deux roues



Salle conviviale

*Détails des charges mensuelles :

Les fluides : eau, gaz

L'administratif : téléphone, timbres, fourniture, le petit matériel

La maintenance, les fournitures, les entreprises extérieures

Une partie des salaires, charges sociales, formation professionnelle

Les prestataires : espaces verts, surveillance de nuit, matériel de sécurité

Les services inclus : ménage des communs, location du photocopieur

Les impôts et taxes

⚠ Si le studio venait à être occupé par une seconde personne, les charges seraient réévaluées.

⚠ **Reste à votre charge : l'adhésion de 6 € à l'association facturée sur le premier avis d'échéance.**